

REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE DU CENTRE

MISE EN DEMEURE N°01

SARL AIMAR SAHARA, sise au siège social, cite 148 logs bâtiment N°01 OUARGLA, titulaire du contrat n°15/2024 du 15/04/2024 notifié le 21/05/2024 portant sur les travaux d'aménagement extérieur au niveau du Cercle National de L'armée A Beni messous /Alger , et compte tenu de :

- Ne pas présent la caution de bonne exécution dans le délais du 45 jours suivants la date de notification du contrat. ;

L'entreprise est mise en demeure, dans un délai de huit (08) jours pour présenter la caution de bonne exécution, Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, la Direction des Projets d'Infrastructure du Centre, procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.